

CFA de l'académie de Versailles

BTS ARCHITECTURES EN MÉTAL : CONCEPTION ET RÉALISATION

UFA Jean-Pierre Timbaud - 4 Rue Henri Douard 91220 Brétigny-sur-Orge

OBJECTIFS

En fonction du type d'entreprise, les techniciens supérieurs sont des collaboratrices et collaborateurs placés sous l'autorité et l'encadrement du ou de la chef de service, des ingénieurs, des conducteurs de travaux, ou d'autres responsables de l'entreprise. Ils assureront :
- l'exercice de leur mission de chargé d'affaires, sur des projets de complexité modérée ; - la conception de tout ou partie de structures métalliques dans des projets d'architectures en métal, incluant les notes de calcul, la modélisation numérique, la production des plans ; - l'élaboration du chiffrage des projets ; - la préparation et l'organisation de la fabrication en atelier, du transport et/ou du montage ; - la conduite de chantier.

CONTENU

Compétences professionnelles : - Analyse, prescription, conception d'un projet - Réponse à un projet - Conception détaillée et préparation de la réalisation du projet - Vérification et validation d'une partie du projet - Conduite de projet Savoirs : - Culture générale et expression - Langue vivante étrangère : anglais - Mathématiques - Analyse, prescription, conception d'un projet - Réponse à un projet - Conduite de projet en milieu professionnel - Conception détaillée et préparation de la réalisation du projet - Vérification et validation d'une partie du projet

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 675 h

DATES

Date de début : 01 septembre 2025

Date de fin : 30 juin 2026

PRÉ-REQUIS

Niveau 4 (ex IV)

Niveau 4 : Recrutement au niveau d'un baccalauréat avec ou sans formation technique, d'un Bac Pro TCI ou OB (mention B ou TB).

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 5 (ex III)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
BTS architectures en métal : conception et réalisation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuves ponctuelles et Contrôles en cours de formation (CCF)

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Après une période d'adaptation à l'entreprise et la consolidation de son expérience professionnelle, les titulaires de ce BTS ont la possibilité d'accéder à des fonctions variées d'encadrement. Les compétences acquises lors de leur parcours professionnel, éventuellement reconnues par la validation des acquis de l'expérience, pourront leur permettre d'accéder à des responsabilités de niveau supérieur. Ils ont accès à des poursuites d'études en licence, en licence professionnelle, en master et même parfois en école d'ingénieur. L'accès aux niveaux licence et master et ingénieur permet d'envisager des équivalences avec d'autres diplômes européens, favorisant ainsi la mobilité. Les titulaires du diplôme pourront également se présenter aux concours de la fonction publique et occuper des responsabilités dans les collectivités ou organismes publics.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Apprentissage uniquement en deuxième année.

[Fiche RNCP 38218](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site. Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles. Modalités de recrutement : Parcoursup, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat. Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Bâtiment et travaux publics

CONTACT

M. Sylvain Grenaille

Mail : sylvain.grenaille@ac-versailles.fr

Tél : 01.60.85.50.66

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

MIXITÉ DE PUBLIC

Formation proposée en mixité de public : scolaires et apprentis.

